

Sécurité / La commune veut actualiser son plan d'urgence

Drogenbos surveille sa centrale

L'ESSENTIEL

- La centrale électrique de Drogenbos est classée Seveso.
- Après le séisme japonais, elle demande des précisions à l'exploitant de la centrale, Electrabel, afin d'adapter son plan d'intervention en cas de crise.
- Une obligation pour les communes depuis la catastrophe de Ghislenghien.

Avec son énorme tour de réfrigération d'une centaine de mètres de haut et d'une cinquantaine de large qu'on aperçoit depuis le ring, tout particulièrement lorsqu'elle s'illumine, la centrale de Drogenbos ressemble à s'y méprendre à l'une de ses consœurs nucléaires. À un détail près : elle n'utilise que du gaz naturel.

C'est ce qu'on appelle une centrale électrique à cycle combiné gaz-vapeur (turbines gaz-vapeur ou TGV). Une technologie de production qui combine une turbine à gaz et une centrale thermique classique pour produire de l'électricité à deux reprises. Résultat pour la centrale en activités depuis 1993 ? 460 mégawatts produits par année, qui lui permettent de répondre à une demande équivalente à celle d'environ un demi-million d'habitants.

Mais quels « risques » pour les riverains, dont les plus proches sont situés à quelque 350 mètres de la centrale ? C'est ce que le collège des bourgmestre et échevins drogenbossois, « alertés par les événements au Japon », a voulu savoir pour les « reprendre » dans son premier Plan général d'urgence et d'intervention communal (PGUI). Lequel vise à assurer une coordination des services d'intervention efficace et doit encore passer par le Conseil jeudi prochain avant d'être définitivement approuvé par la Province.

Un échange d'e-mails avec un responsable d'Electrabel précise donc la menace. « Le risque principal de ce type de centrale provient de son combustible, le gaz



LES RIVERAINS LES PLUS PROCHES DE LA CENTRALE de Drogenbos vivent à moins de 400 mètres du site. © PIERRE-YVES THIENPONT.

naturel, qui est acheminé par un pipeline de Fluxys. Ces risques sont gérés par plusieurs systèmes de sécurité dans notre station de détente du gaz et par notre service de coordination. Dans le cas d'un fonctionnement anormal de la centrale, l'arrivée de gaz est automatiquement et immédiatement coupée », rassure Electrabel. Qui ajoute : « Nous sommes régulièrement audités par les autorités à ce sujet afin de vérifier que le site est bien conforme aux exigences légales (dernier audit en décembre 2010). »

Stock de diesel

Au-delà du gaz utilisé pour produire l'électricité, la centrale présente un autre risque qui justifie son classement Seveso en « seuil bas » : du carburant de se-

teurs – du diesel – y est stocké en importantes quantités... Un classement, soit dit en passant, toujours ignoré, hier, des autorités communales ! Mais qui confirme bien qu'il s'agit de l'un des sites à risques de la périphérie... Avec, juste à côté, une entreprise chimique, Cytec, elle aussi classée Seveso, mais cette fois-ci en « seuil haut ».

Néanmoins, les autorités communales n'ont reçu jusqu'à présent de la part du fournisseur d'énergie qu'un schéma qui décrit brièvement « la procédure opérationnelle pour gérer les situations d'urgence » et compléteront donc leur Plan général d'urgence et d'intervention sur la base des minces informations recueillies. La création d'un tel plan n'ayant été rendue obligatoire pour tou-

tes les communes qu'à la suite de la catastrophe de Ghislenghien. Auparavant, il existait bien « plusieurs » plans en cas d'urgence, mais « rien de très précis » et, surtout, « plus du tout actualisé », nous confirme-t-on à Drogenbos.

Qu'on se rassure, plus de précisions sur les sites à risques arriveront au niveau communal pour mieux planifier l'urgence, mais pas tout de suite... Il faudra encore attendre la rédaction du Plan particulier d'intervention et d'urgence pour voir une planification d'urgence interne à une centrale comme celle de Drogenbos repris dans le détail au niveau local. Actuellement, seuls les services incendie des environs possèdent toutes les informations nécessaires. C'est déjà ça. ■

DIDIER HAINE

REPÈRES

Seveso

C'est le nom d'une ville italienne qui connut l'explosion d'une usine de pesticides et d'herbicides. Une catastrophe qui donna lieu à une directive européenne réglementant les entreprises à risques en fonction des activités exercées, des produits chimiques utilisés et des quantités stockées. Une centrale TGV n'est pas toujours classée Seveso. Celle de Vilvorde ne l'est d'ailleurs pas. Celle de Drogenbos l'est en raison du stockage en quantité importante d'un carburant de secours.

Séisme

Une centrale classée Seveso résisterait-elle à un séisme important ? « Ils n'y ont jamais pensé, on ne peut donc pas le savoir... Et il n'y a d'ailleurs presque pas de sites en Belgique construits en matériaux parasismiques », s'indigne Michel Van Camp, sismologue à l'Observatoire royal de Belgique.

TRIBUNAL

Sept ans de prison pour sept vols à main armée

Les audiences du tribunal correctionnel sont faites de toutes sortes de tensions. Bien différentes : futiles ou plus graves. Mercredi matin, deux avocats, l'un de la partie civile l'autre de la défense, se sont chamaillés avec beaucoup de zèle pour savoir quand ils allaient pouvoir plaider leur affaire. Quelques minutes plus tard, un prévenu écopait de sept ans de prison.

Les éclats de voix des avocats émergent encore des couloirs quand les policiers débarquent avec deux prévenus, incarcérés préventivement. La tension monte d'un cran ; la présidente du tribunal a annoncé la couleur : il s'agit de gens dangereux.

Le premier prévenu, Ismail Bounour, est jugé pour avoir commis sept vols à main armée en un mois dans des commerces, annonce-t-elle. Le deuxième prévenu, Tarik El Khallouki l'a accompagné dans deux de ses méfaits.

Le 13 février 2010 : attaque d'un salon de bronzage à Neder-over-Heembeek, avec

une arme à feu. La caisse du commerce et le sac d'un client sont vidés. Un employé est enfermé dans les toilettes.

Le 23 février 2010 : deux attaques similaires dans des commerces. Des empreintes du second prévenu sont relevées, les deux se connaissent, se fréquentent, le même modus operandi est utilisé pour chaque attaque, et la police retrouve des objets volés chez les prévenus.

Le 15 mars 2010 : trois attaques de pharmacies dans le nord de Bruxelles. Les auteurs prennent la fuite en véhicule, des témoins relèvent la plaque et, ultérieurement, reconnaissent le premier prévenu.

Pour le tribunal, tous les faits sont établis. Des faits qualifiés d'une « extrême gravité, perpétrés avec une froide détermination, de la lâcheté... », par des auteurs qui n'en étaient pas à leur coup d'essai.

Le tribunal a condamné Ismail Bounour à 7 ans de prison et Tarik El Khallouki à un an avec un sursis probatoire pour ce qui dépasse la préventive.

JEAN-PIERRE BORLOO

Schaerbeek / On normalise les enseignes dans la rue commerçante

Brabant et Pitas : même combat



LE CLASSIQUE « avant après » de l'enseigne Etoile/Marrakech, rue de Brabant. La cellule Atrium espère que l'exemple sera massivement suivi. © D.R.

Le dimanche, il règne dans la rue de Brabant une cohue invraisemblable, sans équivalent à Bruxelles. Cette artère est l'un des premiers pôles commerciaux (25.000 visiteurs par jour). Cinquième score bruxellois.

Le succès de la rue de Brabant réside dans son offre orientale, qui fait sa réputation au-delà des frontières du pays. Le petit commerce indépendant domine. L'offre est bon marché (artisanat, meubles, ustensiles de cuisine, articles cadeaux, objets insolites). Pas de produits de luxe ou de grandes marques, mais des produits ethniques pour deux fois rien. C'est le samedi et plus encore le dimanche que l'on prend la mesure de l'attractivité de l'artère. Les plaques minéralogiques montrent que les Hollandais, les Allemands et les Français du Nord s'y rendent massivement. La foule ne désemplit pas jusque tard dans la soirée. En semaine, la clientèle très fidèle, est principalement arabe et turque, mais on compte des Belges et une clientèle de bureaux, en journée.

Succès commercial, donc. Mais esthétiquement, il y a beau-

coup à faire. Les enseignes de la rue de Brabant, c'est vraiment n'importe quoi ! Voilà pourquoi l'échevin Etienne Noël (CDH) des classes moyennes, la cellule Atrium Brabant et l'association des commerçants travaillent ensemble pour harmoniser les enseignes de la rue. Neuf viennent d'être remplacées par de nouvelles qui obéissent à une charte graphique. Pour cela, on a fait appel au graphiste Lionel Vidick qui a conçu un modèle d'enseigne simple, solide et durable. Les enseignes remplacées sont subventionnées à 50 % (2.000 euros maximum). L'exemple semble porter ses fruits. « D'autres commerçants se disent désireux de renouveler leurs enseignes », explique Lahcen Hammou, manager de l'antenne Atrium locale.

Pour rappel, la rue de Brabant n'est pas la seule à vouloir harmoniser ses enseignes. La Ville de Bruxelles fait la même chose dans le quartier Unesco (notamment à la fameuse rue des Pitas), très fréquenté par les touristes. Et d'autres artères commerçantes suivent le même chemin. ■

FRANÇOIS ROBERT